

Hebdo Canada



Ottawa, Canada

Volume 6, N° 13
(Hebdomadaire)

le 29 mars 1978

Poursuivre les objectifs malgré la déception des pourparlers de Belgrade, tel est le message du Canada	1
Rapport du Comité sur le hockey international	3
Décès d'un ambassadeur canadien	3
Entente fédérale-provinciale sur le financement des services sociaux	3
Subventions aux personnes âgées	3
Les grandes dames du Canada	4
Bon anniversaire, Regina	5
Championnats du monde de patinage artistique — Ottawa (2-12 mars 1978)	6
Exposition sur le Canada en France	6
La chronique des arts	7
Nouvelles brèves	8

Poursuivre les objectifs malgré la déception des pourparlers de Belgrade, tel est le message du Canada

“Que ce document ne soit pas la traduction fidèle des inquiétudes sérieuses et fondamentales manifestées par les États participants constitue une déception pour mon gouvernement, déception qui tient également à ce que nous n'ayons pu nous entendre pour exprimer le besoin de déployer des efforts soutenus et constructifs afin de faire de l'Acte final une composante dynamique et essentielle de nos relations.”

M. Norman Cafik, ministre d'État chargé du multiculturalisme et représentant spécial du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, exprimait ainsi l'opinion du Canada dans la déclaration de clôture qu'il prononça, le 9 mars à Belgrade (Yougoslavie), à l'issue de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). L'Acte final auquel il fait référence et qu'on était chargé de revoir à Belgrade est le document issu de la rencontre au sommet d'août 1975 tenue à Helsinki.

M. Cafik s'explique dans les passages suivants tirés de son allocution:

...Le Canada n'a jamais feint d'ignorer les obstacles qui s'opposent à l'application pleine et entière de l'Acte final. Pourtant après seulement deux ans et demi nos travaux ont confirmé par trop clairement que nous sommes bien loin d'avoir réussi, autant qu'on aurait pu le faire, à accroître la sécurité et à favoriser la coopération en Europe; nous avons aussi découvert combien les États participants désirent réaliser des progrès dans les domaines de l'Acte final qui leur tiennent à coeur. Ce désir général d'aboutir à des réalisations concrètes n'a rien perdu de son ardeur depuis Helsinki. A en juger par le nombre de propositions déposées, nombreux sont ceux qui partagent un intérêt sans doute redoublé par les espoirs que l'Acte final a éveillés. C'est un potentiel dont il faudra savoir tirer parti à Madrid [où se tiendra en novembre 1980 la prochaine réunion de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe], faute de quoi les espoirs que nous caressons actuellement seront brisés à jamais.

Amélioration de la sécurité

Nos déclarations des derniers mois montrent quels progrès le Canada attendait de Belgrade quant à l'application de l'Acte final: en premier lieu la question vitale de l'amélioration de la sécurité. Désireux de profiter de l'expérience que nous avons



M. Norman Cafik

accumulée depuis deux ans et demi, nous avons tenté, avec d'autres, de mettre au point les mesures de confiance touchant en particulier les manoeuvres et les mouvements militaires. Nous visions, en fait, une plus grande ouverture sur les questions d'ordre militaire. Telle attitude contribuerait à améliorer la confiance et à réduire les risques de mésentente, voire de mauvais calcul. Malheureusement, même s'ils ont rallié de nombreux appuis, nos



Il y aura 24 ans demain qu'était mis en service le métro de Toronto (Ontario), le premier construit au Canada.

efforts n'ont pas recueilli le consensus nécessaire.

La Conférence a souligné l'importance de mettre un terme à la course aux armements et d'établir des relations plus stables, notamment en Europe où les principaux potentiels militaires sont concentrés, ainsi que la nécessité de réaliser des progrès en matière de limitation des armements et de désarmement dans les organes internationaux mandatés pour négocier ces questions. Le Canada, pour sa part, estime que la meilleure façon de renforcer la confiance consiste à recourir à toutes les possibilités susceptibles de ralentir la course aux armements, y compris celles prévues par les dispositions militaires de l'Acte final.

Responsabilités en matière économique

Les discussions touchant le secteur économique et ses domaines connexes ont clairement fait ressortir les nombreuses possibilités de coopération que l'Acte final a mises à notre disposition. Nous espérons donc en arriver à une entente sur un certain nombre de propositions traduisant notre volonté commune de lever les obstacles qui subsistent, ce qui aurait multiplié les possibilités de coopération. (Comme dans d'autres domaines visés par l'Acte final, l'objectif du Canada est de réduire les obstacles pour assurer une meilleure diffusion de l'information et de faciliter les contacts entre les personnes qui, dans leur pays, sont les seules en mesure de concrétiser les engagements auxquels leur gouvernement a souscrit.) Nous avons aussi espéré que les débats ne se borneraient pas au strict libellé de notre mandat et déboucheraient sur l'examen des problèmes et des responsabilités économiques que nous partageons sur le plan international à titre de membres de la communauté industrielle. Si les principes fondamentaux de l'Acte final ont la moindre signification, c'est dans cette direction que doivent évoluer nos rapports.

Questions humanitaires

Dès le début, le Canada a placé l'accent sur les questions humanitaires mises au programme de la Conférence. En effet, c'est sur ce plan que la Conférence contribue indéniablement le plus à l'évolution de la détente. C'était réconfortant pour nous de constater que les questions humanitaires constituaient un thème légitime de discussion multilatérale. La majorité d'entre nous accordaient autant d'im-

portance à la question de la réunion des familles qu'aux considérations politiques et militaires. A tout le moins, les délibérations de Belgrade auront confirmé ce que nous pensions déjà: les droits de la personne demeureront au coeur des préoccupations de la majorité des gouvernements représentés ici lorsqu'ils s'attacheront à remplir leurs engagements.

Sur ce plan, pour le Canada les relations entre États souffrent nécessairement lorsque les droits de la personne et les libertés fondamentales ne sont pas respectés. Nos discussions ont montré qu'il nous reste un long chemin à parcourir et qu'il faudra beaucoup de temps avant de pouvoir dire que la dignité de la personne humaine et sa prérogative de connaître ses droits et d'agir en conséquence sont respectées partout et toujours. Il est un fait établi que des individus ayant tenté d'exercer des droits reconnus par l'Acte final sont encore harcelés, exilés, arrêtés, jugés et emprisonnés. Cette situation a amené le Parlement du Canada à adopter à l'unanimité des résolutions faisant état de sa vive inquiétude devant ce qu'il estime être des violations des droits fondamentaux. Nous espérons sincèrement que l'attention que nous avons portée à ces questions encouragera les gouvernements à réfléchir aux conséquences négatives de leurs pratiques.

Nous avons espéré que Belgrade serait l'occasion pour les gouvernements signataires non seulement de réaffirmer leur engagement en faveur du respect des droits de la personne, mais aussi d'y donner suite dans la pratique. Nous n'avons jamais prétendu que la détente ne tient qu'aux droits de la personne. Nous soutenons que, dans la mesure où la détente repose sur la confiance, nous ne pouvons susciter la confiance de nos citoyens si la détente ne prend pas un visage humain. La question du respect des droits de la personne fait partie de la structure et de l'équilibre de l'Acte final. Si nous voulons que celui-ci soit davantage que la somme de ses parties, nous ne pouvons impunément agir comme si les sociétés dont il parle étaient des îlots coupés les uns des autres, ce qui ne veut pas dire qu'il s'agisse de livrer une guerre idéologique ou de s'ingérer dans les affaires internes d'un autre État.

Contacts entre les familles

Pour ce qui est de la question plus précise des contacts entre personnes, nous avons tenté de faire valoir que les dispositions

de l'Acte final devraient s'appliquer de telle sorte que les contacts entre personnes d'une même famille, qu'il s'agisse de visites ou de réunions permanentes, soient systématiquement facilités et ne fassent plus l'objet de négociations entre les gouvernements. Nous avons aussi essayé d'amener les gouvernements à s'entendre pour qu'ils facilitent la communication normale d'idées et d'informations entre les individus, notamment par la libéralisation des échanges d'imprimés. Pour un pays qui, comme le Canada, a des liens étroits avec l'Europe, la question se pose directement. A titre de ministre d'État au multiculturalisme, je suis bien placé pour savoir dans quelle mesure notre nation et surtout cette fraction importante de notre population dont les ancêtres viennent d'Europe s'intéressent à ce qui se passe sur ce continent. Dans une société qui, comme la nôtre, attache beaucoup de prix à la liberté, les questions de culture, de religion et de traditions revêtent une importance fondamentale et doivent être respectées à l'instar des droits civils et politiques.

Nous regrettons l'insuccès de nos efforts pour mettre au point un document de poids sur ces questions. Nous avions espéré que, dans ce domaine important, il aurait été possible d'en arriver à une entente sur les moyens d'appliquer plus systématiquement les dispositions de l'Acte final. Discuter des problèmes d'ordre humanitaire est peut être gênant pour certains, mais ce n'est pas en les ignorant qu'on les éliminera. Une chose est certaine, l'intérêt du Canada pour ces problèmes ne cessera pas avec la fin de la réunion. L'ardeur qu'il met à atteindre ses objectifs se poursuivra sans coup férir.

Le Canada persistera à souligner l'importance pour la CSCE et pour la détente des objectifs humanitaires que nous avons essayé de promouvoir ici à Belgrade avec d'autres délégations. Nous ne dérogerons pas à la conception de la détente que nous avons adoptée dès le début de la réunion: il est fondamental que l'individu participe à l'évolution de la détente. Il doit pouvoir profiter des avantages qui en découlent et avoir ainsi toute possibilité de vivre dans un monde sûr et humain, de connaître la sécurité économique, de s'enrichir sur le plan culturel et d'avoir des rapports normaux avec ses semblables...

Le Canada quant à lui continue de rester fermement attaché à la politique de détente, sans oublier que, par définition, elle n'existe pas du seul fait que nous

affirmons qu'elle doit exister. Si nous voulons qu'elle soit une réalité, il faudra en faire une réalité. Il faudra aussi tirer une leçon de Belgrade, et aussi bien la comprendre. Il est dommage que nous ne soyons pas parvenu à rédiger une déclaration finale. Mais le coeur du problème n'est pas là, il réside dans l'application pratique d'engagements pris librement à Helsinki, engagements pour lesquels il est inutile de faire des rappels verbaux: les dispositions de l'Acte final sont claires. Nous ne sommes pas venus ici pour les changer et elles demeureront la pierre de touche de nos réalisations. A Madrid, nous verrons mieux où nous en sommes puisque cinq ans se seront écoulés depuis la signature de l'Acte final. Il y a peu de chances, d'ailleurs, que l'opinion publique de nos pays nous donne un autre répit si, à ce moment-là, nous n'avons pas suivi avec plus de ferveur et de façon plus innovatrice l'itinéraire que nous avons tracé à Helsinki. Belgrade et Madrid sont peut-être des jalons importants de cet itinéraire. Mais l'épreuve véritable de la CSCE, c'est la ferveur avec laquelle nous y donnerons suite dans nos politiques nationales, quitte à les modifier. Il ne faudra pas s'attendre que, par un miracle, nous soyons déchargés à Madrid des responsabilités qu'il faudra assumer d'ici là...

Rapport du Comité sur le hockey international

Le 23 février, le ministre d'État à la Santé et au Sport amateur, Mme Iona Campagnolo, a déposé en Chambre le rapport du Comité spécial sur le hockey international.

Ce comité avait été formé, au mois de juillet 1977, à la suite de la publicité qui avait entouré la participation d'Équipe Canada aux championnats mondiaux (Vienne, mai 1977).

Voici quelques-unes des principales recommandations du rapport:

- il est nécessaire de faire une étude approfondie de tous les aspects du hockey junior au Canada;
- toutes les équipes nationales du Canada devraient être placées sous la tutelle d'un directeur et d'un entraîneur permanents;
- Hockey Canada doit s'assurer que ses membres placent leurs meilleurs joueurs à la disposition de l'équipe qui participera aux Jeux olympiques de 1980 et que

chaque joueur admissible ait l'occasion de se mériter une place au sein de l'équipe; — Hockey Canada doit s'assurer que le fait d'être membre d'une équipe nationale constitue un engagement sérieux, et pour le sport et pour l'honneur du Canada;



M. le sénateur S. Buckwold.

- Hockey Canada doit mieux renseigner le public canadien sur son rôle et sur la nature de son mandat;
- il faut décourager la participation individuelle des équipes à des rencontres ou à des tournois internationaux auxquels participent des équipes nationales d'autres pays;
- le gouvernement fédéral doit mettre à la disposition de Hockey Canada des fonds additionnels afin d'accorder des bourses à des joueurs étudiant dans des institutions d'enseignement du Canada;

Présidé par le sénateur Sidney Buckwold, le Comité a fondé ses recommandations sur les mémoires et les suggestions qui lui ont été présentés lors de réunions publiques et privées.

Décès d'un ambassadeur canadien

Le ministère des Affaires extérieures a le regret d'annoncer que l'ambassadeur du Canada à Vienne, M. Gordon E. Cox, est décédé le 8 mars des suites de blessures subies lors d'un accident de la circulation dans cette ville.

Depuis 1977, M. Cox était chef de la délégation canadienne à la Conférence sur les réductions mutuelles et équilibrées des forces armées à Vienne.

Entente fédérale-provinciale sur le financement des services sociaux

A l'issue d'une conférence fédérale-provinciale de deux jours tenue récemment à Ottawa, un accord est intervenu avec les provinces sur une méthode de financement des services sociaux au Canada, tels que les services à l'enfance, les garderies, les services de réadaptation, de transport pour handicapés et de planification familiale. Il a été entendu qu'un montant global serait versé par le gouvernement fédéral de préférence à la formule actuelle de partage des frais à part égale avec les provinces.

On prévoit que le gouvernement fédéral versera une somme moyenne de \$70 par habitant en 1987-1988 (contre les \$22 versés actuellement). La contribution du gouvernement fédéral selon la méthode de financement global proposée prendra effet le 1^{er} avril 1978 et sera calculée d'après une formule prenant en considération les sommes reçues en 1977-1978 par les provinces pour leurs services sociaux, en vertu du Régime d'assistance publique du Canada, du programme de réadaptation professionnelle des invalides et, dans quelques provinces, des accords sur les jeunes contrevenants.

Un montant additionnel de \$150 millions sera ajouté l'an prochain afin d'étendre encore plus les services offerts. Cette somme augmentera chaque année et sera calculée en fonction de l'accroissement du produit national brut et de la population du pays. L'entente intervenue prévoit l'abolition, au cours des dix prochaines années des différences provinciales, soit les montants supérieurs ou inférieurs à la contribution moyenne versée par le gouvernement fédéral.

Subventions aux personnes âgées

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, Mlle Monique Bégin, a annoncé le 27 février qu'environ 184 groupes de personnes âgées, répartis à travers tout le Canada, bénéficieront de subventions fédérales de \$1 331 455.

Ces sommes seront versées dans le cadre du programme Nouveaux Horizons du ministère, qui permet aux citoyens retraités de mettre sur pied des projets correspondant à leurs goûts et d'entreprendre des activités occupant leurs propres loisirs et ceux de leur entourage.

Les grandes dames du Canada

Dernièrement avait lieu la Journée internationale de la femme (8 mars). A cette occasion, il paraît intéressant de se demander quel rôle ont joué les femmes dans l'histoire du Canada. La réponse se trouve certainement dans un ouvrage de Jean Bannerman publié l'automne dernier sous le titre *Leading Ladies Canada* (Mika Publishing Company, Belleville (Ontario)).

Dans son livre, Mme Bannerman décrit la vie et l'oeuvre de 500 grandes dames du Canada, depuis l'époque de la Nouvelle-France jusqu'à nos jours. Mme Jim Terrell, du réseau anglais de Radio-Canada, a fait une élogieuse critique du livre. "C'est, dit-elle entre autres, le seul livre écrit par une Canadienne de langue anglaise décrivant les biographies de Canadiennes françaises qui se sont distinguées dans l'histoire du pays."

Nos lecteurs trouveront ci-dessous de larges extraits d'un excellent article de Mme Darquise Timmerman, article paru le 3 mars dans le *Droit*, quotidien français d'Ottawa.

De Marie de l'Incarnation, Madame de la Peltrie et Jeanne Mance, Marguerite Bourgeois, Mère d'Youville, Mme Bannerman passe à la fondation de la Catholic Women's League en 1920 et à sa première présidente nationale, Mlle Belle Guérin, puis à Mme Colleen La Prairie, de Elliott Lake, qui en 1961, déjà mère de sept enfants, demandait à cet organisme de faire des recherches sur une méthode rythmique de régulation des naissances. Dans le domaine religieux encore, elle mentionne Barbara Heck, qui a transporté la secte protestante méthodiste d'Irlande à New York, puis au Canada.

Peu de temps après la fondation du YMCA en Grande-Bretagne, en 1855, Mme Agnès Blizzard, de St-Jean, Nouveau-Brunswick, implantait l'organisme au Canada. Lors de la fondation de l'Armée du salut, en 1865, en Angleterre, par le général William Booth, sa fille Évangeline Booth est venue au Canada à titre de commissaire du mouvement. Mme Bannerman mentionne Lydia Gruchy, première femme qui a osé prêcher un sermon dans son église.



Mme Thérèse Casgrain, sénateur



Mme Pauline McGibbon
lieutenant-gouverneur de l'Ontario

L'éducation

Après la religion, un chapitre est voué aux femmes qui se sont distinguées dans le domaine de l'éducation: Helen Stewart, Ada Courtice, Thérèse Baron, Grace Maynard, ...Hilda Neatby, pour n'en nommer que quelques-unes. Chez les infirmières ...la liste des notes biographiques et mentions est aussi longue et intéressante. Elle y mentionne les infirmières dans les hôpitaux, en santé publique, en éducation, l'Association canadienne des infirmières avec bien sûr la directrice, Helen Mussalem, et une présidente bien appréciée, Alice Girard.

Mme Bannerman raconte ensuite la vie des femmes canadiennes médecins, démontrant qu'il y en a eu depuis le siècle dernier beaucoup plus qu'on ne saurait le croire. Elle parle entre autres de la pre-



Mme Solange Chaput-Rolland

mière Canadienne française médecin, le Dr Irma LeVasseur, qui en 1904 ouvrit une clinique pour enfants à Montréal. Elle mentionne que, bien que les femmes soient entrées dans la profession de dentiste peu après celle de médecin, il y a aujourd'hui très peu de femmes dentistes au Canada.

Les oeuvres

Dans le domaine des oeuvres de bienfaisance, ...au Québec, elle rend hommage à trois soeurs, Marie, Justine et Thais Lacoste. Justine a fondé l'hôpital pour enfants Ste-Justine, de Montréal. Dans ce domaine, mais au niveau international, elle fait l'éloge du Dr Lotte Hitschmanova, directrice du Unitarian Service Committee of Canada, dont le siège social est à Ottawa, et de Adelaïde Sinclair de l'UNICEF.

Il n'y a pas que des éloges dans le livre de Mme Bannerman. Elle y décrit aussi la discrimination qui a existé et qui persiste encore contre les femmes, tout en parlant des vaillantes qui ont cherché à faire changer la situation de la femme depuis le temps de Champlain jusqu'à nos jours. La première avocate de l'Empire britannique a été Clara Brett Martin, de Toronto, en 1893 après une longue bataille car la femme n'était pas encore une personne. Emily Murphy, à Edmonton, a été la première femme magistrat de l'Empire britannique (1916). L'année suivante, Helen MacGill était nommée juge de la Cour juvénile de Vancouver. En 1943, Helen Kinnear a été la première femme du Commonwealth nommée juge de la Cour (du comté de Cayuga, Ontario). Elle raconte la vie de Margaret Hyndman, bien connue comme avocate et dévouée à l'Association des consommateurs canadiens. Elle fait grand état de Mme Thérèse

La chronique des arts

Casgrain [qui fut la première femme candidate dans des élections fédérales], du premier juge féminin québécois, Mme Thérèse Lemay-Lavoie, à St-Georges de Beauce.

Les mouvements féminins

Mme Bannerman donne aussi les biographies des fondatrices des principaux mouvements féminins au Canada, dont plusieurs sont devenus par la suite des mouvements internationaux: l'Union des femmes pour la tempérance, les instituts féminins, fondés à Stoney Creek par Adelaïde Hoodless, le Conseil des femmes du Canada, etc.

Au chapitre des premières dames du Canada, Mme Bannerman n'en cite que deux: Mme Georges Vanier et Mme Jules Léger. ...Elle mentionne aussi Mme Olive Diefenbaker, Mme Lester Pearson ... (toutes deux épouses de premiers ministres), les fondatrices de la Voix des femmes, des Guides du Canada, de l'Association des femmes d'affaires commerciales et professionnelles, des organismes de services communautaires Altrusa, Quota, Soroptimist, Zonta et Pilot, des femmes sénateurs, telle Renaude Lapointe, etc., Agnès Mcphail, première femme député, Ellen Fairclough, Grace MacInnis, Flora Macdonald, Iona Campagnolo, Monique Bégin et autres membres des gouvernements fédéral et provinciaux qui ont contribué à la vie des Canadiens.

Les artistes

On y trouve la vie des artistes canadiennes, comme Claire Gagné, Pierrette Alarie, Maureen Forrester, Lois Marshall, Anne Murray, Pauline Julien, Monique Leyrac, les femmes instrumentistes, sculpteurs, peintres, écrivains telles Gabrielle Roy, Germaine Guévremont, Solange Chaput-Rolland et celles de langue anglaise, comme Margaret Lawrence. Dès 1752, les Canadiennes étaient actives dans le journalisme, écrit Mme Bannerman. Les grandes dames de l'art dramatique ont droit à un chapitre particulier: Mary Pickford, Deanna Durbin, Yvonne de Carlo, Geneviève Bujold, ainsi que les grandes ballerines comme Célia Franca, ou artistes du patinage de fantasia, comme Barbara Ann Scott, Karen Magnussen et Lynn Nightengale et celles qui ont aidé à bâtir le Canada avec évidemment la première femme lieutenant-gouverneur, Mme Pauline McGibbon en Ontario, la première femme ambassadeur du Canada Margaret Meagher (en 1958).

Bon anniversaire, Regina

En 1978, la capitale de la Saskatchewan, Regina, fête ses 75 ans. Les célébrations ont débuté la veille du Jour de l'an quand le traditionnel chant *Ce n'est qu'un au revoir* a été suivi par la chanson thème du 75e anniversaire. Les citoyens ont alors levé leur verre en l'honneur de leur ville, tandis que le maire, M. H.H.P. Baker, ouvrait officiellement l'année du 75e anniversaire.

Origines de la ville

En 1880, un botaniste, M. John Macoun, se rend compte que les plaines entourant la bourgade de Pile-O-Bones seraient excellentes pour la culture du blé. Il persuade alors la compagnie de chemin de fer Canadien pacifique de faire passer la voie ferrée à travers cette région. La ligne arrive à Pile-O-Bones en 1882, année importante pour d'autres raisons; Pile-O-Bones devient la capitale des Territoires du Nord-Ouest et prend le nom de Regina en l'honneur de la reine Victoria. Toujours en 1882, la North West Mounted Police (aujourd'hui Gendarmerie royale du Canada) installe ses quartiers généraux dans la ville. En 1903, quand Regina devient une municipalité, la ville compte 3 000 habitants. Enfin, en 1905, l'on crée la province de la Saskatchewan dont la capitale est Regina.

L'année du 75e anniversaire

La croissance et le développement de Regina sont dus, en grande partie, au travail et au dynamisme de ses citoyens.

Regina en bref

Population: 151 191
Surface: 80 km² (région métropolitaine: 837 km²)
Température: janvier -17°C; juillet 19°C
Principales industries: ciment, engrais, acier, machines agricoles, raffineries de pétrole.
Regina abrite la plus grande coopérative de blé du monde: 70 000 agriculteurs en sont membres.

Ceux-ci représentent de nombreux groupes ethniques ayant, chacun, jalousement conservé leurs traditions. Dans le cadre du 75e anniversaire, le Conseil multiculturel de Regina et le Bureau de direction du 75e anniversaire veulent reconnaître cette particularité: ils présentent *Mosaïque 78* "Festival de pavillons" situés aux quatre coins de la ville.

Loisirs et sports ont toujours été très importants pour les habitants de Regina et, en 1978, ils tiennent une place importante dans les manifestations. Regina, en effet, est l'hôte cette année du plus grand nombre de championnats nationaux jamais tenus dans une même ville. Mais Regina est aussi un centre culturel important. Le Centre des Arts, le théâtre du Globe, le Petit Théâtre de Regina, le Groupe de danse moderne, l'Orchestre symphonique, la galerie d'art Dunlop et la galerie d'art Norman MacKenzie ne sont que quelques-uns des divers centres culturels qui, dans le cadre des célébrations, organisent des activités spéciales.



Vue de nuit de la fontaine de Trafalgar; à l'arrière plan, on aperçoit le dôme de l'Assemblée législative de la Saskatchewan, à Regina.

Championnats du monde de patinage artistique — Ottawa (2-12 mars 1978)

A peine remis des émotions et des tensions qu'ils ont connus au cours des dix jours qu'a duré la compétition, les 24 meilleurs patineurs du monde réunis à Ottawa ont clôturé les championnats en offrant le spectacle inoubliable d'un défilé sur la glace aux spectateurs réunis au centre municipal du parc de Lansdowne.

De tous les champions du monde de patinage artistique de 1977, seuls Irina Rodnina et Alexander Zaitsev ont défendu leur titre avec succès dans la catégorie "couples". Chez les hommes, la qualité du patinage était particulièrement remarquable durant ces championnats. Le champion du monde sortant, Vladimir Kovalev, de l'Union soviétique, a connu plusieurs difficultés et a dû céder son titre à Charles Tickner, jeune Américain de 18 ans qui participait aux championnats pour la deuxième fois seulement. C. Tickner, qui était l'un des favoris, a réussi une présentation absolument parfaite lors des figures libres, ce qui lui a permis de passer de la troisième à la première place. Le titre de champions du monde dans la catégorie "danse" est revenu à Natalia Linichuk et Gennadij Karponosov.

Du côté des femmes, la victoire est allée à Anett Peetzch, d'Allemagne de l'Est. En tête du classement dès les figures imposées, elle n'a pas permis à Linda Fratianne, des États-Unis, de garder son titre de championne du monde.

Quelques mots des patineurs canadiens

Avec le départ de Lynn Nightingale, Ron Shaver, et de Susan Carscallen et Eric Gillies (ces derniers dans la catégorie "danse"), 1978 était surtout une année de transition pour les patineurs canadiens. Cependant, ils ont connu un certain succès fort encourageant pour les années à venir; par exemple la sixième place de Lorna Wighton et John Dowding (en danse), la dixième position de Brian Pockar et le triple Axel de Vern Taylor, premier jamais réussi au cours de championnats. Heather Kemkaran a obtenu une 12e place et Cathie MacFarlane, qui participait aux championnats pour la première fois, une 17e. Dans la catégorie "couples", Lee-Ann Jackson et Paul Mills, dont c'était aussi la première participa-



Lee-Ann Jackson et Paul Mills

UPI



Charles Tickner

UPI



Natalia Linichuk et Gennadij Karponosov

UPI

tion, ont terminé 11e. Les champions canadiens (catégorie "couples"), Sherri Baier et Robin Cowan, ont été frappés par la malchance quand S. Baier s'est blessée lors de la présentation des figures libres.



ONF

Il y a 30 ans, Barbara Ann Scott obtenait la médaille d'or aux Olympiques et aux championnats mondiaux de Saint-Moritz (Suisse). Elle fut la première Canadienne à réussir cet exploit.

Exposition sur le Canada en France

Depuis 1968, la ville d'Alma (Québec) est jumelée à celle de Falaise (France). Les liens d'amitié entre les habitants des deux villes n'ont cessé de se resserrer durant ces dix dernières années grâce à des échanges de visiteurs et à d'autres activités ayant pour objectif de se mieux comprendre.

Dans le cadre de ces échanges, la ville de Falaise présentera du 16 au 24 avril une importante exposition sur le Canada. Le comité de jumelage d'Alma et l'association Canada-Normandie ont envoyé des ouvrages écrits par des auteurs de la région. Après l'exposition, ces livres seront remis à la Bibliothèque de Falaise.

De son côté, le ministère des Affaires extérieures a fait parvenir aux organisateurs un certain nombre de documents sur le Canada, en particulier une affiche présentant à l'aide de photos en couleurs l'histoire, la géographie, l'économie, la culture et la population du Canada. Cette affiche de 1,25 m x 0,80 m est une réalisation récente du service des publications du Ministère.

La chronique des arts

Oeuvres de peintres canadiens contemporains présentées en Australie

Le 3 février avait lieu à la Newcastle Region Art Gallery, à Newcastle, l'ouverture de la première exposition en Australie d'oeuvres de peintres canadiens contemporains. L'exposition qui a été inaugurée par Mrs Connie Watkins, attaché culturel au consulat général du Canada à Sydney, regroupe 21 oeuvres de sept artistes: Claude Breeze, Paterson Ewen, Charles Gagnon, Gershon Iskowitz, Ron Martin, John Meredith, Guido Molinari.

Le jour de l'ouverture les visiteurs purent entendre de la musique enregistrée d'André Gagnon. L'exposition qui a duré un mois a attiré 3 078 visiteurs.

L'exposition fait actuellement le tour de l'Australie où elle sera présentée successivement à Brisbane, Adelaïde, Hobart, Canberra, Sydney, Darwin, puis elle se rendra au Japon et en France.



M. John Buckley, directeur de l'Institute of Modern Art de Brisbane (à gauche) et M. Andrew J. Fergusson directeur de la Newcastle Region Art Gallery (à droite) admirent l'oeuvre de Claude Breeze Canadian Atlas: Sunset.

Règlement du Conseil des Arts sur les conditions de citoyenneté

Le Conseil des Arts du Canada a approuvé un nouveau règlement définissant les conditions de citoyenneté applicables aux artistes et aux organismes artistiques qui sollicitent des subventions.

Ces conditions seront sensiblement les mêmes pour les différents programmes du Conseil. Dans le cas de l'aide aux particuliers, les immigrants reçus pourront obtenir une seule bourse durant leurs trois premières années de séjour au Canada; s'ils désirent par la suite bénéficier d'une autre bourse, il leur faudra acquérir la citoyenneté canadienne. Cette disposition s'applique à toutes les bourses individuelles du Conseil, dans le domaine des arts et au titre du programme Explorations. Des dérogations sont possibles, toutefois, pour les candidats pouvant faire état d'une contribution exceptionnelle à la culture canadienne.

Selon une autre disposition du règlement, la Banque d'oeuvre d'art acquerra seulement des oeuvres de citoyens canadiens.

Le Conseil continuera par ailleurs à inciter les organismes artistiques à recourir le plus possible aux talents canadiens. Dans leur cas, la seule mesure coercitive s'applique au domaine de la musique et ne fait que confirmer une règle déjà en vigueur, selon laquelle les orchestres symphoniques subventionnés par le Conseil sont tenus de jouer une oeuvre canadienne sur dix et d'engager un soliste canadien sur cinq; les chorales doivent présenter, chaque saison, au moins une oeuvre d'un compositeur canadien.

Prix de littérature jeunesse

Dorénavant le Conseil des Arts du Canada tiendra compte autant de la qualité des illustrations que de celle du texte lorsqu'il attribuera ses prix de littérature de jeunesse. Ces prix, d'une valeur de \$ 5000 chacun, sont remis annuellement pour deux oeuvres (l'une de langue française, l'autre de langue anglaise).

Les premiers prix de littérature de jeunesse ont été attribués en 1976. Jusqu'ici, les lauréats ont été Louise Aylwin, pour *Raminagradu*, Bill Freeman, pour *Shantymen of Cache Lake*; Bernadette Renaud, pour *Émilie, la baignoire à pattes*, et Myra Paperny, pour *The Wooden People*.

Deuxième tournée en Europe de l'Orchestre du CNA

L'Orchestre du Centre national des arts d'Ottawa effectuera une tournée en Europe du 2 au 30 avril. Deux solistes accompagneront l'Orchestre qui jouera sous la direction de son chef attitré, M. Mario Bernardi. Les solistes seront: M. Anton Kuerti, pianiste de réputation internationale, et M. Steven Staryk, le plus grand violoniste canadien actuel, dit-on; il a été violon solo de trois grands orchestres, le Royal Philharmonic, le Concertgebouw d'Amsterdam et l'Orchestre symphonique de Chicago.

L'Orchestre donnera trois concerts en Sicile, un à Naples et quatorze en Allemagne, dont un à Berlin.

Trois oeuvres de compositeurs canadiens contemporains sont au programme et à chaque concert l'Orchestre en jouera une: il s'agit de la *Symphonie no 3* de Jacques Hétu, *Cortège* de R. Murray Schafer et *These Silent Awe Filled Spaces* de Harry Somers. Les deux dernières oeuvres ont été commandées spécialement pour la tournée par l'Orchestre du CNA, grâce à des subventions du Conseil des Arts du Canada.

Le programme variera selon les villes et comportera des oeuvres de Mozart, Beethoven, Haydn, Stravinski et Schubert. M. Anton Kuerti jouera au cours de onze

concerts, interprétant soit le *Concerto no 27 en si bémol majeur, K 595*, de Mozart, soit le *Concerto pour piano* de Schumann. M. Steven Staryk se produira lors de sept concerts et jouera le *Concerto pour violon* de Mendelssohn.

La tournée de l'Orchestre a lieu sous les auspices du ministère des Affaires extérieures, comme ce fut le cas en 1973 alors que l'Orchestre s'était rendu en Pologne, URSS, Grande-Bretagne, France et Italie.



M. Anton Kuerti

Nouvelles brèves

Un jeune skieur de fond de Beaupré (Québec) âgé de 21 ans, Pierre Vézina, a remporté, le 4 mars, à Sault Ste-Marie l'épreuve de 15 km des championnats canadiens de ski de fond. L'avant-veille, il avait remporté le 30 km.

Le premier ministre a annoncé le 6 mars la nomination de M. George R. Post au poste de sous-ministre de la Consommation et des Corporations. Il succède à Mme Sylvia Ostry, actuellement présidente du Conseil économique du Canada.

Le Centre de Banff qui était rattaché à l'Université de Calgary deviendra un organisme autonome dès le 1er avril. Son nom officiel sera: Centre de Banff pour l'éducation continue. Il restera une école d'art dramatique, de beaux-arts et de gestion ainsi qu'un centre de congrès.

La 31e session de la Conférence des ministres de l'Éducation des pays d'expression française a eu lieu du 6 au 8 mars à Ouagadougou. Elle réunissait les représentants des pays suivants: Belgique, Bénin, Burundi, Cameroun, Canada, Côte d'Ivoire, France, Haute-Volta, Luxembourg, Ontario (Canada), Québec (Canada), Rwanda, Sénégal, Tchad, Zaïre, ainsi que des organismes internationaux.

Au cours de la dernière fin de semaine de février, le Parti libéral du Canada tenait, au Château Laurier d'Ottawa, son congrès biennal d'orientation. De nombreuses résolutions portant, entre autres, sur la décriminalisation de la possession de petites quantités de marijuana, sur un dégrèvement d'impôt en faveur des sociétés pour promouvoir la création d'emplois et sur la nécessité d'un revenu annuel garanti ont fait l'objet de débats et ont été sanctionnées par les 2 319 délégués accrédités et par les 419 délégués substitués.

Hebdo Canada est publié par la Direction des services de l'information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence en indiquant la source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant au rédacteur en chef.

This publication is also available in English under the title Canada Weekly.

Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título Noticiario de Canadá.

Ahnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel Profil Kanada.

A l'occasion du Jour du Commonwealth, le 13 mars, les écoles, les bibliothèques ainsi que les sections de la Société royale du Commonwealth ont mis sur pied des activités spéciales. Dans la capitale, la place de la Confédération a été pavoisée aux couleurs des 36 pays membres, l'on a présenté des films sur l'art du Commonwealth et célébré un service multiconfessionnel. Dans la soirée a eu lieu un "dîner de famille" parrainé par la section outaouaise de la Société royale du Commonwealth.

Le pavillon de la bibliothèque générale de l'Université Laval, à Québec, a été nommé pavillon Bonenfant à la mémoire de M. Jean-Charles Bonenfant, spécialiste bien connu en matière de politique canadienne et québécoise, qui fut professeur à la faculté de droit de cette université.

Le premier tome du dictionnaire des oeuvres littéraires du Québec a été lancé hier à la faculté des lettres de l'Université Laval à Québec.

Le premier ministre a effectué un voyage à New York du 21 au 23 mars 1978. Le jour de son arrivée, il a rencontré le secrétaire général des Nations Unies pour discuter de nombreuses questions internationales. Le lendemain, il s'est rendu au Conseil des relations étrangères et a participé à une séance privée de questions et réponses au siège du Conseil. Enfin, dans la soirée, il a donné une conférence, suivie d'une discussion libre, devant les membres de l'Economic Club de New York.

Agriculture Canada vient d'homologuer une nouvelle variété de tournesol: *Corona*, sélectionnée à partir d'un cultivar soviétique. La nouvelle variété se prête à un ensemencement dense en rangs de 30 à 45 cm; ceci représente une densité de 60 000 à 70 000 plants à l'hectare. La nouvelle variété est adaptée aux régions où la précocité est un facteur important.

Le gouvernement des îles Samoa occidentales, voulant apporter une aide alimentaire aux habitants de la petite île de Niue victimes d'une vague de sécheresse, a eu recours au destroyer canadien *Restigouche* pour le transport de la cargaison de denrées alimentaires. Le destroyer et deux autres navires des Forces canadiennes, le destroyer *Kootenay* et le navire de soutien opérationnel *Provider* participent à des exercices dans le sud du Pacifique.

Le ministère des Pêches et de l'Environnement dépensera \$18 386 000 pour le Programme d'investissement en main-d'oeuvre au cours de neuf prochains mois. Cette somme sera affectée en grande partie à des projets de gestion des Pêches et des ports pour petits bateaux; le reste sera utilisé pour les sciences océaniques et aquatiques et les activités de gestion environnementale. Le programme permettra 14 000 mois-hommes d'emploi, particulièrement dans les provinces de l'Atlantique, au Québec et dans l'Ouest canadien.

Selon un rapport rendu public à la mi-février les rejets de mercure dans les effluents liquides des fabriques canadiennes de chlore et de soude caustique ont été réduits à 1 p.c. des rejets de 1970. Ils sont passés d'environ 148 000 livres en 1970 à moins de 1 000 livres en 1975.

L'Institut neurologique de Montréal, affilié à l'Université McGill, a annoncé que le gouvernement canadien prendra à sa charge la moitié des nouveaux coûts du programme d'expansion et de rénovation entrepris par l'Institut. Les coûts sont passés de \$8 millions à \$14,5 millions. L'Institut et l'hôpital neurologiques de Montréal constituent le seul centre spécialisé dans la recherche, l'enseignement et le traitement des maladies cérébrales et nerveuses.

M. Hugh Faulkner, ministre dont relève Parcs Canada, et M. Frank S. Miller, ministre des Ressources naturelles de l'Ontario, ont signé une entente par laquelle la province cède au gouvernement du Canada 1878 km² de terrains et d'étendues d'eau qui permettront d'aménager le parc national de Pukaskawa. Des journées d'accueil et des séances de discussions permettront aux résidents de la région et aux Canadiens en général d'exprimer leur opinion sur la meilleure façon d'utiliser et de préserver désormais le parc national de Pukaskawa.

D'après les données préliminaires, la production de lingots d'acier pour la période se terminant le 11 février a été de 296 611 tonnes (269 081 t), soit 2,8 p.c. de moins que 305 012 tonnes (276 702 t) la semaine précédente. La production de la semaine correspondante de 1977 avait été de 290 388 tonnes (263 436 t). L'indice de la production dont la base (100) est la production hebdomadaire moyenne de 1967, soit 183 227 tonnes (166 221 t) a été de 161,9 durant la semaine observée, contre 166,5 la semaine précédente et 158,5 un an plus tôt.